

MUNICIPALITÉ

Rue Centrale 1
Case postale 64

1880 Bex

Cahier des charges
Adjoint au responsable des bâtiments communaux

Titulaire : XXXXX

Intitulé du poste

Adjoint au responsable des bâtiments communaux auprès du service de l'urbanisme et du bâti

Autorité hiérarchique

La cheffe de service de l'urbanisme et du bâti et le responsable des bâtiments

Classification et taux d'occupation

Selon l'article 42 du statut du personnel communal, la Municipalité colloque chaque fonction dans une classe de l'échelle des traitements

Collocation : classe 10-11

Taux d'occupation : 80% à 100%

Profil

Formation directeur des travaux ou dessinateur en bâtiment CFC avec expérience en conduite de chantier (ou formation ou expérience jugée équivalente)

Expérience dans le domaine de la construction

Connaissance des normes relatives aux marchés publics et SIA

Capacité d'analyse et de synthèse, sens critique

Sens de l'organisation, de la planification et de la négociation

Excellente capacité rédactionnelle

Rigueur dans l'organisation et le suivi des dossiers

Sens du service public, ouverture d'esprit et flexibilité

Capacité à travailler de façon indépendante et en équipe

Maîtrise des outils informatiques usuels

Capacité à assumer ponctuellement un horaire irrégulier (soir et fin de semaine)

Missions et activités

Gérer le parc immobilier de tout le bâti communal

Estimer et chiffrer les travaux d'entretien récurrents

Réaliser un plan d'interventions à moyen terme (rénovations, mise aux normes, etc.)

Coordonner toute intervention dans les bâtiments communaux

Participer aux projets architecturaux de la commune en collaboration avec l'architecte communale et/ou les bureaux mandataires

Rédiger des soumissions sur la base du code des frais de la construction (CFC)

Être en mesure de réaliser des comparatifs ainsi que des appels d'offres publics

Garantir la qualité d'exécution des tâches confiées et respecter les délais

Proposer des améliorations dans les activités opérationnelles du service

Remplacer le responsable des bâtiments en cas d'absence

Mode de remplacement en cas d'absence du titulaire

Le titulaire du poste est remplacé par le responsable des bâtiments ou son homologue occupant un poste équivalent.

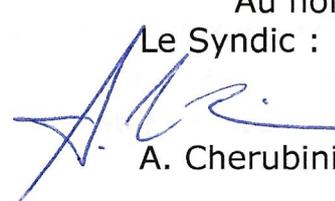
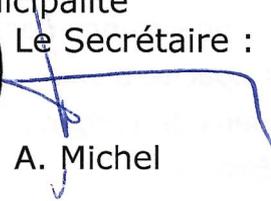
Astreintes particulières

Peut être astreint à travailler le week-end ou en soirée en dehors de l'horaire habituel en cas de besoin, notamment pour des séances de commissions ou dans le cadre d'événements/manifestations.

Les différents points de ce cahier des charges ne constituent pas une liste exhaustive et peuvent être modifiés.

Les relations employeur – collaborateur sont réglées par le statut du personnel communal.

Adopté en séance de Municipalité du 02.07.2025

Au nom de la Municipalité
Le Syndic :  A. Cherubini
Le Secrétaire :  A. Michel



The seal of the Municipality of Bex is circular. It features a central shield with a crown on top. The shield is divided into four quadrants. The top-left quadrant contains a cross, the top-right a crescent moon, the bottom-left a star, and the bottom-right a smaller cross. The shield is surrounded by a wreath. The text 'MUNICIPALITE DE BEX' is written around the perimeter of the seal. Inside the seal, the words 'LIBERTE ET PATRIE' are written across the shield.

Lu et approuvé

Date :

Signature :